

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**24 septembre 2021 à 9 heures**

**par visioconférence, Québec**

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions des citoyens portant exclusivement sur des sujets inscrits à l'ordre du jour
3. Communications écrites au conseil
  - 3.1 Dépôt des rapports d'opinion et de consultation écrite pour le projet de *Règlements modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux critères applicables à un plan de construction ou de modification ou à l'occupation d'un bâtiment ou d'un ouvrage sur les lots numéros 1 228 676, 1 228 681, 1 228 682 et 2 142 985 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 314* et à l'approbation d'un plan de construction sur ces lots, R.C.A.2V.Q. 315 - District électoral de Vanier-Duberge - Quartier de Duberge-Les Saules
  - 3.2 Dépôt des rapports d'opinion et de consultation écrite pour le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21736Cc, R.C.A.2V.Q. 310* (Halte-Bouffe Bouvier - 840, rue Bouvier - District de Neufchâtel-Lebourgneuf - Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf)
  - 3.3 Dépôt des rapports d'opinion et de consultation écrite pour le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22016Cb, R.C.A.2V.Q. 316* (SM Sport - rue Jean-Marchand - District des Saules - Quartier de Duberge-Les Saules)
4. Avis de motion et projets de règlement
  - 4.1 Adoption du projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée des lots 1 228 676, 1 228 681, 1 228 682 et 2 142 985 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 315* - GT2021-311
  - 4.2 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée des lots 1 228 676, 1 228 681, 1 228 682 et 2 142 985 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 315* - GT2021-311
  - 4.3 Adoption du projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21736Cc, R.C.A.2V.Q. 310* (Halte-Bouffe Bouvier - 840, rue Bouvier - District de Neufchâtel-Lebourgneuf - Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf) - GT2021-287
  - 4.4 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21736Cc, R.C.A.2V.Q. 310* (Halte-Bouffe Bouvier - 840, rue Bouvier - District de Neufchâtel-Lebourgneuf - Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf) - GT2021-287
  - 4.5 Adoption du projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22016Cb, R.C.A.2V.Q. 316* (SM Sport - rue Jean-Marchand - District des Saules - Quartier de Duberge-Les Saules) -

GT2021-325

4.6 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22016Cb*, R.C.A.2V.Q. 316 (SM Sport - rue Jean-Marchand - District des Saules - Quartier de Duberger-Les Saules) - GT2021-325

5. Adoption des règlements

5.1 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux critères applicables à un plan de construction ou de modification ou à l'occupation d'un bâtiment ou d'un ouvrage sur les lots numéros 1 228 676, 1 228 681, 1 228 682 et 2 142 985 du cadastre du Québec*, R.C.A.2V.Q. 314 - GT2021-311

6. Clôture de la séance